



CONDITIONS GÉNÉRALES (CG) ZEN CAR

Article 1 - Objet

L'utilisation de nos véhicules implique que vous acceptez les termes des présentes conditions générales, en manière telle que votre utilisation de notre véhicule est soumise aux droits et obligations prévus par le présent contrat que vous vous engagez à respecter strictement.

Les Conditions Générales de Zen Car, ainsi que la liste des prix et tarifs de pénalités, peuvent être modifiées à tout moment, sans notification de préavis préalable, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux réservations de véhicule effectuées antérieurement.

Il est donc impératif que vous consultiez et acceptiez les Conditions Générales de Zen Car, ainsi que la liste des prix et tarifs de pénalités, au moment où vous effectuez votre réservation.

Après une mise à jour des Conditions Générales de Zen Car et de la liste des prix et tarifs de pénalités, il vous sera demandé à l'occasion de votre nouvelle connexion sur notre site de prendre connaissance et d'accepter la version mise à jour des Conditions Générales avant de poursuivre votre navigation sur le site www.zencar.eu

Les données conservées dans notre système de réservation du site www.zencar.eu peuvent servir de preuves quant aux commandes que vous passez et sont susceptibles d'être produites dans le cadre d'un éventuel contentieux.

Les données sur support informatique ou électronique conservées par Zen Car constituent des preuves recevables et opposables avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 2 - Nature du service

A - Zen Car propose un service de transport durable pour les particuliers et les entreprises utilisant des véhicules électriques de car-sharing 7j/7, 24h/24, 365 j/an.

B - Les véhicules sont disponibles sur des stations réparties selon le plan repris sous www.zencar.eu/le-reseau-zencar

C - Il est précisé que le présent contrat est un contrat de moyens. Zen Car ne pourra donc être tenu responsable de la non disponibilité des voitures, sur une station.

D - Le client s'interdit d'utiliser le véhicule en dehors du territoire Belge. S'il déroge à cette règle Zen Car se réserve le droit d'engager des poursuites à l'encontre du client et de faire appel aux autorités compétentes.

E - Le tarif de location inclut l'ensemble des coûts du service : électricité, entretien, maintenances, les assurances obligatoires avec franchise, nettoyage, stationnement (parkings partenaires + voirie publique en zone bleue et verte dans les communes de Bruxelles), etc.

Le tarif n'inclut pas :

- l'assurance optionnelle vol des effets personnels ;
- Les accessoires (tels que notamment siège bébé, galerie de toit, porte-skis, etc. sans qu'il ne s'agisse d'une énumération limitative) ;
- Les taxes d'aéroport ;
- Le montant des redevances et amendes relatives au stationnement, à la circulation ou à l'utilisation du véhicule ;
- Le montant de la ou les franchise(s) débitée(s) par notre compagnie d'assurance en cas d'accident ou de dommage au véhicule avec ou sans tiers connus ;
- Les dépassements d'horaire entraînant une pénalité ;
- Tout prélèvement de caution ;
- Coûts liés au vol et aux dommages ;

- Frais de remorquage éventuel.

Article 3 - Durée

A - Sauf accord écrit contraire, le contrat est conclu pour une durée indéterminée.

La durée de la location est celle mentionnée dans la confirmation de réservation, étant précisé que la conservation du véhicule au-delà de la durée prévue, ne pourra être possible que sous réserve d'acceptation de ZEN CAR et sera facturée au tarif en vigueur.

La durée minimum de location est de 1 heure.

Chacune des parties est en droit de mettre fin au contrat moyennant un préavis de huit jours calendriers à envoyer à l'autre partie par courrier électronique. L'adresse de correspondance de ZEN CAR est la suivante: sales@zencar.eu.

La réservation sur Internet ne permet pas l'exercice du droit de rétractation.

B - Chacune des parties est en droit de mettre fin au contrat immédiatement, sans préavis ni indemnité, par l'envoi à l'autre partie d'une simple courrier électronique, dans les cas suivants.

Pour les sociétés :

- En cas de manquement grave de l'autre partie à ses obligations contractuelles ;
- En cas de faillite, mise en liquidation, demande de réorganisation judiciaire, cessation de paiement ou ébranlement du crédit de l'autre partie ;
- En cas de saisie, mise sous scellés ou procédure similaire sur les biens de l'autre partie ;

Pour les particuliers :

- Si nous découvrons qu'un de vos biens personnels vous a été saisi ;
- Une ordonnance de séquestre a été rendue à votre encontre ;
- En cas de manquement grave de vos obligations au titre du présent contrat.

Article 4 - Cessibilité

A - Vous ne pouvez céder vos droits et obligations tels que résultant du présent contrat.

Vous reconnaissez que nous sommes propriétaires du véhicule et que toute tentative de cession ou de sous-location du véhicule par toute personne autre que nous serait de nul effet.

B - Le client ne peut ni vendre, ni hypothéquer ou mettre en gage le véhicule, son équipement ou son outillage, ni les traiter d'une manière à porter préjudice à Zen Car.

Article 5 - Responsabilités

A - La mise à disposition d'un véhicule est accordée à titre personnel au signataire du présent contrat.

Dans l'hypothèse où nous aurions autorisé, préalablement et par écrit, un conducteur supplémentaire, le cas échéant, vous vous engagez à ne pas laisser conduire le véhicule par toute personne, y compris vous-même :

- N'ayant pas l'âge minimum requis ou n'étant pas titulaire d'un permis de conduire en cours de validité, en fonction de la catégorie du véhicule concernée ou de toute demande de notre part ;
- Se trouvant dans un état de fatigue excessive ou sous l'emprise de l'alcool, de la drogue, de médicament ou de toute autre substance légale ou illégale altérant leurs facultés ou leur capacité à réagir.

B - Dans le cas où le signataire représente une personne morale, il devra être en mesure d'attester de ses pouvoirs de représentation ou être en mesure de présenter, à première demande, les éléments attestant que l'utilisation de notre véhicule a été autorisée par une personne statutairement autorisée au sein de ladite personne morale.

C - Le véhicule ne peut être utilisé et conduit que par le signataire du présent contrat ou par un membre autorisé de la société dans le cas d'une personne morale. Il est en outre précisé que :
- la personne signataire demeure responsable vis-à-vis de Zen Car,
- le conducteur devra répondre à toutes les obligations requises par le contrat.

D - Le client assume la garde du véhicule et de ses accessoires depuis l'utilisation jusqu'à sa restitution effective.

Vous reconnaissez que le véhicule vous est remis en bon état de fonctionnement, et muni de tous les documents, équipements et accessoires nécessaires.

Vous acceptez de nous restituer le véhicule, à la fin de la période de réservation dans le même état que lors de sa prise en charge, hormis l'usure normale du véhicule, et muni des mêmes documents, équipements et accessoires.

Il est responsable des dégradations consécutives à sa maladresse, sa négligence, sa faute ou liées à une utilisation non conforme. Il est responsable des dégradations subies par le véhicule autres que l'usure normale.

E - Les dommages intentionnels ou non intentionnels causés au cours de l'emprunt par un client et qui ne relèvent pas de la police d'assurance sont la responsabilité du client.

F - Zen Car n'est pas responsable des pertes ou dommages occasionnés par (ou au) Client à (ou par) un tiers quelconque au moment du chargement ou du déchargement du véhicule. De plus, les vêtements et objets transportés ne sont garantis en aucune façon.

G - Exception faite des vices cachés affectant le véhicule, du système embarqué et du système de réservation, Zen Car ne pourra être tenue responsable envers le client ou tout tiers pour toute perte ou dommage résultant de l'utilisation du véhicule, sauf exclusivement en cas de négligence grave, malveillance ou faute lourde éventuelle de notre part.

H - Le Client sera exclusivement responsable de toutes pertes ou dommages directs et/ou indirects trouvant leur origine dans l'utilisation d'un système de recharge ou prises électriques inadaptés au véhicule réservé ou non-conforme aux standards européens

Article 6 - Conditions d'accès à Zen Car

A - Le client est en droit d'utiliser le véhicule uniquement si son inscription est validée, qu'il possède une Zen Card, qu'il dispose d'une réservation valable et qu'il soit en possession d'un permis de conduire définitif de catégorie B valable de minimum 2 ans. Le client remet à son inscription une copie recto / verso de son permis de conduire (par courrier ou par mail). Pour que l'inscription soit validée, le client doit également transmettre une copie recto / verso de sa carte d'identité et un selfie. Ces documents ont pour but de vérifier l'identité du client.

Les permis de conduire en alphabet non romain (comme l'arabe, le grec, le russe, l'hébreu, le japonais et autres) doivent être accompagnés d'un permis de conduire international ou d'une traduction officielle de celui-ci certifiée par un notaire dans une des langues officielles en vigueur en Belgique. L'accès aux services Zen Car à toute personne physique ou morale (sans préjudice des conditions imposées par Zen Car).

B - Le conducteur client doit être âgé de 21 ans.

C - Le client doit aussi remplir les conditions suivantes :

- Justifier de deux (2) ans d'expérience de conduite
- ne présenter aucun handicap physique ou maladie réduisant l'aptitude à conduire ;
- ne pas avoir été rélégué par une compagnie d'assurance RC véhicules automoteurs ;

- ne pas faire ou avoir fait l'objet de poursuite pour état d'ivresse, refus d'alcootest, refus d'analyse respiratoire et de prise de sang ou pour délit de fuite ;

- ne pas avoir fait l'objet d'une décision de retrait ou de suspension de permis ;

- ne pas avoir occasionné de sinistre(s) en tort dans les deux (2) dernières années ;

- nous pouvons refuser de louer au client un véhicule si nous avons des raisons de penser que le conducteur est sous l'influence de l'alcool ou de drogue, ou si vous ou toute personne vous accompagnant, adopte – selon nous – un comportement offensant ou menaçant à l'égard de nos équipes.

D - A l'inscription, Zen Car prendra une empreinte de la carte de crédit du client qui permettra d'effectuer le paiement automatique de ses réservations et/ou sommes éventuellement dues (ex : pénalités de retard). La carte de crédit du client peut également être débitée s'il y a eu des dommages constatés sur le véhicule et/ou en cas d'accident dont le client est responsable. Cette empreinte de carte de crédit peut également être utilisée pour payer tous les frais supplémentaires, les amendes de stationnement et des dommages-intérêt. Tous les montants sont déterminés par la liste des prix en vigueur à ce moment.

E - Zen Car demande également au client la transmission des 6 premiers chiffres de la carte de crédit, étant entendu que les autres chiffres ne doivent pas être communiqués. Ces informations visent à vérifier que la carte de paiement utilisée à l'inscription par le client est bien une carte de crédit.

F - Zen Car se réserve le droit de supprimer sans préavis le droit d'accès au service à tout client qui ne respecte pas le contrat, les règles d'utilisation du service, les lois ou règlements applicables ou qui, par la survenance d'accidents de la circulation répétés, contribue à une modification substantielle des conditions d'assurance des véhicules. Zen Car en avisera immédiatement le client.

Article 7 - Documentation et Carte Zen Car

A- Il est précisé que Zen Car procède à une présentation des conditions d'utilisation des véhicules, des spécificités d'utilisation et des règles de sécurité particulières à respecter avant toute utilisation. Le client reconnaît avoir pris connaissance du guide d'utilisation du service, des vidéos tutorielles, et le présent contrat, dont le client déclare expressément avoir pris connaissance avec une attention toute particulière et avoir accepté sans réserve l'intégralité des présentes Conditions Générales.

B - Zen Car met à disposition dans la boîte à gant :

- les documents requis par la législation sous forme de photocopies (certificat d'immatriculation, certificat d'assurance) ;
- un constat amiable ;
- une clé du véhicule (exclusivement pour les Kangoo)
- une carte Zen Car de réserve pour le chargement des véhicules
- une Pcard+ (Interparking)
- une clé de barrière

C - En outre, lors de la souscription, Zen Car remet aux nouveaux clients une carte Zen Car qui leur permet d'accéder aux véhicules (équipés d'un système embarqué) de façon autonome. Cette carte est personnelle, non transmissible, ne doit pas être remise à des tiers et doit être soigneusement conservée. Les clients sont responsables de toute utilisation abusive de cette carte par des tiers (transmission non autorisée, absence de déclaration de perte de la carte Zen Car...) et des dommages qui en découlent. Une carte Zen Car ne permet de disposer que d'un seul véhicule simultanément.

D - Tous les documents, remis au client lors de l'inscription, restent propriétés de Zen Car.

E - La perte ou le vol de la carte Zen Car doit être signalé immédiatement à la centrale. Une pénalité est portée en compte

pour le remplacement d'une carte Zen Car perdue, volée ou endommagée ainsi que pour un blocage temporaire de la carte. Le client est civilement responsable de tous les dommages supplémentaires directs et/ou indirects engendrés par un retard ou la non-communication d'une perte ou d'un vol.

F - Zen Car se réserve le droit de bloquer le compte utilisateur, de reprendre ou de bloquer la carte à tout moment dans le cas de justes motifs (retrait de l'autorisation d'utilisation). Dans ce cas, la carte Zen Car doit être renvoyée sans délai à Zen Car. Dès la demande de restitution ou le blocage de la carte, cette dernière perd sa validité pour l'obtention de services. Les éventuelles réservations seront annulées par Zen Car. Le remboursement de paiements déjà effectués est exclu.

G - Toute utilisation d'une carte Zen Car qui n'est plus valable est interdite. Les actions en dommages- intérêts et les poursuites pénales sont réservées.

H - Les spécificités d'utilisation et les règles de sécurité et les conditions d'assurance peuvent être modifiés à tout moment. La version actualisée se trouve sur le site web Zen Car.

Article 8- Systèmes de gestion embarqué et de réservation

A - Le client s'interdit d'intervenir sous quelques formes que ce soit sur le système de gestion embarquée dans le véhicule et/ou sur le système de réservation du site internet Zen Car. Tout abus donnera lieu à des poursuites et à des demandes de dommages-intérêts.

B - Zen Car n'est responsable des défauts au système (système de gestion embarquée ou système de réservation) que pour autant qu'il y ait faute à son niveau. Zen Car peut prouver l'absence de faute. Il en va de même pour les dommages induits résultant de défauts sur les véhicules et sur le logiciel de réservation.

Article 9 - Réservation

A - Avant d'utiliser un véhicule, le client doit réserver celui-ci pour une période déterminée via un système de réservation Zen Car en indiquant ses codes personnels. Les réservations peuvent être faites 24h/24, 7j/7 soit via l'application Smartphone, soit via Internet (www.zencar.eu). Les réservations via la Centrale de service (02/669.77.91) sont payantes (voir liste des prix).

B - La période de réservation minimale est d'une heure. Toute heure commencée est due. Il convient de toujours prévoir une réserve de temps pour garantir la restitution ponctuelle du véhicule.

C - Le client qui souhaite conduire une voiture en dehors des 19 communes de Bruxelles sera seul responsable des problèmes de dépannages et de rapatriements du véhicule. Zen Car informera néanmoins ses clients sur les options de charge via d'éventuels partenariats existants en dehors du réseau de bornes de recharge Zen Car.

D - A chaque réservation, Zen Car fournit un numéro de réservation. Seul le véhicule réservé peut être utilisé.

E - En cas de raccourcissement ou d'annulation des réservations, les tarifs et pénalités définis dans la liste des prix en vigueur à ce moment s'appliquent, même si le véhicule peut être confié à un autre utilisateur à brève échéance. Les prolongations de réservation sont possibles si aucune réservation subséquente n'est enregistrée pour le véhicule concerné. La demande de prolongation de réservation doit être transmise avant l'expiration de la réservation en cours.

F - Dans le cas où le véhicule réservé ne se trouve pas ou n'est pas disponible à sa place au début de la période de réservation, le client peut s'adresser à la centrale pour annuler la réservation ou

effectuer un transfert vers un autre véhicule, et ce gratuitement. Si aucun véhicule de remplacement n'est disponible, le client recevra en compensation un avoir défini par la liste des prix en vigueur à ce moment. Le client ne peut pas exiger le remplacement du véhicule indisponible.

G - Zen Car ne met pas d'accessoires à disposition (par exemple sièges pour enfants, porte-bagages etc.). Le client doit donc se charger, à ses frais exclusifs, des sièges pour enfants éventuellement nécessaires.

Article 10 - Utilisation du véhicule Zen Car

A - Une séance d'information (téléphonique ou sur place (sur rendez-vous)) est prévue lors de la première utilisation du véhicule afin d'expliquer le fonctionnement de celui-ci et de répondre aux éventuelles questions du client.

B - Le client s'engage à utiliser tous les véhicules prudemment et de la meilleure façon en respectant les règles de la loi sur la circulation routière et les instructions du guide d'utilisation situé dans le véhicule.

Le client doit prendre soin du véhicule, s'assurer qu'il est fermé à clé, en sécurité et stationné en lieu sûr quand il ne l'utilise pas, et utiliser tout appareil de sécurité fourni avec le véhicule.

Il s'engage à utiliser les ceintures de sécurité et tous autres dispositifs de protection.

C - Le client s'engage à vérifier que le véhicule qu'il utilise est en bon état de marche, de présentation et d'entretien et que tous les papiers nécessaires à la circulation sont présents. Il s'engage à mentionner les chocs ou anomalies constatés lors de l'utilisation qui ne sont pas mentionnés par un smiley. Il doit obligatoirement prendre contact avec la centrale avant de prendre la route afin de décider de la marche à suivre.

Si l'anomalie n'entrave pas le bon fonctionnement du véhicule (ou de la borne) le client peut simplement remonter l'information par écrit en envoyant un mail avec photos avant le début de la réservation, ou au moyen de l'application mobile (check-in / check-out).

D - Le client accepte de prendre un véhicule dont l'autonomie n'est pas maximale (autonomie minimum garantie = 40 kilomètres) et s'engage cependant à vérifier que celle-ci est compatible avec l'utilisation que le client aura à en faire.

E - Le client est responsable de débrancher le câble de recharge du véhicule et de la borne de recharge, et de ranger le câble à l'emplacement prévu dans le véhicule. En cas de non-respect de cette norme, une amende sera facturée suivant la liste de prix en vigueur à ce moment.

Certaines bornes de recharge disposent d'un câble attaché à la borne. Si tel est le cas, des stickers sont apposés sur la borne de recharge et indiquent à l'utilisateur que le câble doit rester à la borne. Le client doit dans ce type de cas simplement débrancher le câble du véhicule.

F - Le client est responsable de fermer le dispositif de sécurité (ex : barrière) à l'emplacement de parking. En cas de non-respect de cette norme, une amende sera facturée suivant la liste de prix en vigueur à ce moment.

G - Le client s'engage à prendre toutes les dispositions qui permettent de maintenir le véhicule en bon état de fonctionnement et de disponibilité. Le client s'engage ainsi à ne pas quitter le véhicule sans s'assurer du bon verrouillage des portières et de tout autre élément verrouillable (par exemple trappe de recharge). En cas de véhicule laissé ouvert, une amende sera appliquée au client selon les tarifs en vigueur.

H - Dans le cas où le client ne respecterait pas les obligations reprises ci-dessus, ce dernier devient le responsable de tous les dommages ou défauts qui ne sont pas repris dans le cahier de bord du véhicule.

I – Chaque véhicule est assigné à une station. L'utilisateur se doit de le ramener à cette même station à la fin de son utilisation sous peine de payer une pénalité sur base de la liste des prix et pénalités en vigueur et faisant partie intégrante des présentes Conditions Générales.

J – Le véhicule ne pourra en aucun cas faire l'objet d'aucune intervention, ni d'aucune réparation, sans notre autorisation expresse préalable et écrite.

K – En cas de non-respect de ces conditions, le client sera tenu de nous indemniser pour toute responsabilité et pour toute perte, tous dommages et intérêts ou toutes dépenses que Zen Car pourrait subir ou exposer du fait du manquement du client.

Article 11 - Facturation Zen Car

A- L'utilisation d'un véhicule est facturée proportionnellement au temps de réservation (tarification par heure ou autre forfait sur base de la liste des prix en vigueur à ce moment) et au type de véhicule.

B - Le client reçoit à chaque transaction bancaire le reçu du paiement par mail. Les sociétés peuvent faire une demande de facture en envoyant un mail à l'adresse admin@zencar.eu, en faisant mention de leur numéro de TVA. La facture alors est établie sur base des consommations réalisées au cours du mois précédent la demande.

C - La facture reprend les consommations déjà payées par le client le mois précédent. Elle est exigible dès sa date d'établissement et les montants encore éventuellement dus doivent être payés dans le délai mentionné sur la facture. Le montant de cette dernière sera directement débité de la carte de crédit du client ou à défaut directement réclamé pour paiement au client.

D - Dans le cas où la banque ne peut effectuer le paiement ou réclame le montant, Zen Car est en droit de réclamer des frais de gestion comme définis dans la liste de prix en vigueur à ce moment. En cas de rappel, des frais de gestion seront également facturés par Zen Car en fonction de la liste de prix en vigueur à ce moment.

E - Les factures non payées peuvent avoir pour conséquence la suspension de l'autorisation de réserver et/ou d'utiliser les véhicules, et ce, sans préavis jusqu'au règlement de tous les montants dus, qu'un rappel ait ou non été envoyé au client. En outre, Zen Car se réserve à tout moment le droit de retirer aux clients, sans indication de motifs et sans préavis, le droit d'utiliser les prestations de Zen Car, d'annuler des réservations existantes et de procéder sans préavis et unilatéralement à la résiliation de leur contrat.

F - A l'expiration du délai de paiement accordé lors du deuxième rappel, Zen Car se réserve le droit de prélever le montant directement sur la carte de crédit du client.

G – En cas de non-paiement de tout ou partie des sommes qui nous sont dues au titre du présent contrat, dans le délai imparti, le client nous sera redevable de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 50 euros, outre un taux d'intérêt calculé au taux de l'intérêt légal en vigueur majoré de 50 %.

Article 12 - Restitution du véhicule

A - Le véhicule doit être restitué prêt à l'emploi à la station de départ au plus tard à la fin de la période de réservation. Si une restitution du véhicule n'est pas possible dans les délais, il faut soit prolonger sa réservation via le site ou l'application, soit en informer immédiatement la centrale avant la fin de la période de réservation.

Dans l'hypothèse où, par impossible, nous vous autoriserions à restituer le véhicule ailleurs qu'à la station de départ, ou si, par

impossible, nous acceptons de nous déplacer pour le récupérer, vous resterez pleinement responsable du véhicule jusqu'à ce que nous l'ayons pris en charge.

B - Au moment de la restitution du véhicule, le véhicule doit être branché sur la borne de rechargement et mis en charge. A défaut, une pénalité sera perçue à la liste des prix en vigueur à ce moment. Pour recharger le véhicule, il faut utiliser le câble de rechargement se trouvant dans le coffre ou à la borne de recharge, connecter ce dernier sur la prise du véhicule et la borne de rechargement et badger la Zen Card sur la borne afin de valider la charge. Pendant toute la durée de réservation, le client est responsable en cas de défauts ou de perte du câble de rechargement. Le client doit veiller à ce que la recharge du véhicule soit faite exclusivement sur les emplacements réservés à Zen Car ou dans son réseau ou compatibles avec les spécificités du véhicule. En cas de non-respect de ces prescriptions, le client s'engage à indemniser Zen Car conformément aux tarifs et pénalités en vigueur à ce moment, et dont la liste des prix et pénalités est consultable sur le site Zen Car.

C - Le véhicule doit être restitué dans un état propre et prêt à l'emploi. Tous les appareils doivent être éteints, les fenêtres relevées, le coffre arrière verrouillé, la trappe de la borne de rechargement verrouillée et les portes verrouillées à l'aide de la carte Zen Car.

Si au terme de votre réservation nous constatons des dommages, nous ajouterons le montant correspondant aux dommages constatés aux sommes dues par vous au titre de la réservation. Nous débiterons votre carte de paiement de ce montant. Vous n'aurez pas à payer ce montant si vous pouvez prouver que le dommage n'est pas dû à votre fait, votre négligence ou la violation d'une de vos obligations contractuelles.

En effectuant la réservation, vous nous autorisez à prélever toute somme au titre des dommages, le cas échéant. Nous débiterons automatiquement votre carte de paiement.

D'autres problèmes et irrégularités doivent être signalés sans délai à la centrale afin que les mesures nécessaires à leur suppression puissent être prises.

D - Les salissures nettement visibles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, occasionnées par le client, doivent être éliminées par celui-ci pendant la période d'utilisation et à ses frais. A défaut, et dans le cas où le véhicule nécessite davantage qu'un nettoyage normal après sa restitution afin de le remettre dans l'état où il se trouvait préalablement à la réservation, vous acceptez que Zen Car vous facture les frais correspondants conformément à la liste des prix en vigueur à ce moment. Zen Car se réserve également le droit de mettre fin au contrat qui le lie au client s'il juge que l'utilisation du véhicule est faite sans respect du bien mis à sa disposition.

E - En cas de défaut de restitution ou de restitution tardive du véhicule, le client accepte qu'il lui soit facturé par Zen Car une pénalité en supplément du tarif horaire, conformément à la liste des prix et des pénalités en vigueur à ce moment.

F - Après utilisation, pour les véhicules équipés d'une clé celle-ci doit être déposée dans la boîte à gants ou remise à la place prévue à cet effet.

G - Si la place de stationnement réservée n'est pas disponible, le client doit avertir la centrale.

H - Zen Car n'est en aucun cas responsable des objets oubliés ou volés dans le véhicule sans que cela n'entraîne une quelconque reconnaissance de responsabilité, Zen Car fera de son mieux pour contacter le client si elle retrouve des effets personnels dans le véhicule.

Article 13 - Limites d'utilisation

A - Le client s'engage formellement à ne pas conduire un véhicule

Zen Car en cas de retrait temporaire ou définitif du permis de conduire. Le client est tenu de prévenir Zen Car immédiatement. Tout abus donnera lieu à des poursuites et à des demandes de dommages-intérêts.

B - Le client utilise le véhicule pour son besoin propre en bon père de famille, ce qui exclut expressément mais à titre exemplatif l'usage durant la conduite d'équipements tels que les baladeurs, téléphone portable sans kit main libre etc. Le client ne l'utilise pas pour le transport à titre onéreux de passagers et/ou marchandises.

C - Le client s'interdit formellement de conduire un véhicule Zen Car sous l'emprise de l'alcool, de médicaments, de drogues ou tout autre état altérant leur capacité de réaction (fatigue, maladie, etc.).

D - Le client s'engage à se conformer à toutes législations et réglementations en vigueur, notamment mais sans limitation, en matière de circulation, de parking, de douane et de transport. Le client supporte les conséquences des infractions ou violations qui lui sont imputables. Zen Car transmet à la police le nom et l'adresse du client concerné et perçoit une taxe pour les frais engagés par Zen Car. La procédure ainsi que toutes conséquences financières (amendes, frais de procédure etc.) sont à la charge du client.

E - Le client s'engage à se soumettre aux règlements en vigueur et notamment à présenter les pièces du véhicule en cas de contrôle. Il est précisé que le client supportera seul les conséquences de la non-présentation des documents du véhicule aux autorités compétentes.

F - Pour des raisons d'hygiène, les animaux doivent être transportés uniquement dans des cages appropriées ou sur une couverture. Le véhicule doit être ensuite nettoyé aux frais de l'utilisateur. En cas de non-respect, un nettoyage sera effectué et facturé au client.

G - Il est interdit de fumer à bord des véhicules Zen Car. En cas de non-respect de cette interdiction une amende sera facturée suivant la liste de pénalités en vigueur à ce moment.

H - Le client s'engage à respecter les règles d'usage normal d'un véhicule particulier et s'interdit d'utiliser les véhicules Zen Car :

- pour propulser ou tracter un autre véhicule ou une remorque ou pour le déplacer d'une quelconque manière,
- pour transporter des produits dangereux de toutes natures (inflammables, explosives, nocives, toxiques, radioactives, illégaux, etc.) ou dégageant ou pouvant laisser dégager des mauvaises odeurs,
- pour y apporter une modification, même minime,
- dans le cadre de compétitions ou d'essais, même sur circuit privé,
- pour des parcours de tout terrain ou sur des routes non publiques,
- en surcharge c'est-à-dire avec un nombre de passagers ou charge utile supérieurs aux valeurs indiquées dans la documentation du véhicule,
- dans des manifestations ou des démonstrations de toutes natures (sports automobiles par exemple),
- pour des leçons de conduite,
- en infraction avec le Code de la Route ou autres réglementations,
- utiliser un dispositif de communication mobile susceptible de le distraire pendant la conduite, et notamment conduire en envoyant des sms, des e-mails, en utilisant un téléphone portable ou toutes activités similaires,
- installer son propre matériel à l'extérieur du véhicule, pouvant causer des dommages au véhicule, tel qu'un panneau d'enseigne, des autocollants, des barres de toit, porte-bagages, ou supports à vélos,
- utiliser le véhicule pour toute activité nécessitant une licence particulière,
- utiliser le véhicule pour commettre un crime ou toutes autres activités ou fins illégales,

- utiliser le véhicule avec imprudence, négligence ou de manière abusive,

- utiliser le véhicule alors qu'un voyant d'avertissement est allumé ou lorsque le message de rappel d'entretien s'affiche, à moins qu'il ne soit dangereux de s'arrêter ou que nous vous ayons invité à poursuivre votre route,

- transporter des animaux sans notre accord préalable.

Ces exemples ne sont pas exhaustifs ; tout comportement illégal ou dangereux pendant la conduite ou tout autre usage du véhicule sera assimilé à un non-respect du contrat de votre part.

Toutes exceptions éventuelles requièrent l'accord de Zen Car.

I - Tous les dommages résultant d'une utilisation inappropriée, ou non conforme des véhicules seront intégralement facturés au client.

Article 14 - Dommage, panne, sinistre et amende

A - Si des défauts, dommages ou autres pannes surviennent et pour autant qu'ils n'empêchent pas la continuation de l'emploi du véhicule et/ou ne portent pas atteinte à la sécurité des passagers, le client doit en avvertir Zen Car. L'autorisation de Zen Car est nécessaire pour continuer à conduire le véhicule.

Zen car dispose d'une centrale d'assistance téléphonique disponible 24h/24h et 7j/7j.

B - En cas de pannes inopinées qui rendent la continuation du trajet difficile, voire impossible, Zen Car doit en être immédiatement avisée afin de décider de la marche à suivre. Dans le cas où le client serait responsable de cette panne une amende lui sera facturée suivant la liste de prix en vigueur à ce moment.

C - Si le voyant liquide de freins ou un autre voyant rouge d'avertissement s'allume ou clignote, le conducteur doit immédiatement arrêter le véhicule et contacter la centrale 24h/24, qui lui fournira les instructions nécessaires. Il est strictement interdit de poursuivre sa route.

D - En cas d'accident, le client s'engage à respecter les règles suivantes, sous peine d'être déchu du bénéfice de la garantie d'assurance :

- dans tous les cas, le client est tenu de signaler immédiatement à la police tout accident de la circulation impliquant le véhicule, et de signaler à la police toute perte, dommage ou vol impliquant le véhicule, dans un délai de 24 heures suivant la survenance ou la découverte de l'incident.

En même temps, le client est tenu de signaler à Zen Car tout sinistre de ce type dans les 24 heures suivant sa découverte. Tout accident ou vol devra systématiquement nous être signalé par la remise d'un constat ou d'un dépôt de plainte ou d'un procès-verbal de police ou à tout le moins d'un numéro de référence d'infraction ;

- Le client s'engage à ne pas reconnaître une quelconque responsabilité, dégager quiconque de sa responsabilité, régler toute plainte à l'amiable ou accepter toute renonciation à responsabilité. Toute reconnaissance de responsabilité ne sera en aucun cas prise en charge par Zen Car ;

- remplir le formulaire de constat d'accident européen et le renvoyer sans délai à Zen Car. Si le client ne trouve pas le formulaire de constat d'accident dans le véhicule, il est tenu de nous le signaler lors de la prise en possession du véhicule, afin que nous puissions le lui faire parvenir sans délai ;

- à recueillir par écrit les noms et adresses des personnes impliquées, en ce compris des témoins et passagers éventuels ;

- à ne pas abandonner le véhicule sans prendre soin d'assurer sa sauvegarde et sa sécurité

- seul Zen Car est autorisé à établir le service de dépannage adéquat. Dans le cas contraire, Zen Car ne prendra pas en charge les frais du service de dépannage et les imputera au client.

E - Aucune responsabilité n'est opposable à Zen Car et à ses assureurs avec lesquels le client s'engage à coopérer dans le cadre de toute enquête et/ou procédure judiciaire consécutive à toute

perte ou dommage subi par le véhicule.

F - Les dommages d'exploitation provoqués par négligence (p. ex: crevaisons provoquées des pneumatiques), ainsi que les coûts induits non couverts par l'assurance seront facturés au client dans leur intégralité.

Dans ce cas, le client devra supporter également les coûts suivants, sans préjudice à toute franchise éventuelle :

- les frais d'immobilisation ;
- nos frais de traitement administratif.

G - En cas de dommage dont la responsabilité du client est avérée, une indemnisation sera facturée au client pour chaque jour d'immobilisation de véhicule conformément à la liste des prix en vigueur à ce moment, et laquelle est susceptible de consultation sur le site Zen Car.

H - En cas de dommages au véhicule provoqués par le non-respect des Conditions Générales (CG), le client doit intégralement dédommager Zen Car.

I - En l'absence de constat amiable, Zen Car est en droit de considérer le dernier client qui a utilisé le véhicule en dernier avant la constatation des dommages comme auteur du dommage et de le tenir pour responsable à moins que le client apporte la preuve du contraire.

J - En cas de vol, dégradations volontaires ou vandalisme du véhicule ou de pièces, le client doit porter plainte auprès de la police et informer immédiatement Zen Car en nous procurant un procès-verbal dressé par la police ou un numéro de référence d'infraction. En cas de vol, le client s'engage à nous remettre, sans délai, les clés du véhicule, ainsi que la télécommande du système antivol, le cas échéant. Le client s'engage à collaborer pleinement avec nous dans le cadre de toute enquête de police ou autre procédure liée au vol.

K - Dans tous les cas, le client est responsable à l'égard de Zen Car du paiement des dommages-intérêts. Les dommages sont réparés selon appréciation de Zen Car et de sa compagnie d'assurance.

L - Le client est exclusivement responsable du paiement des amendes et redevances liées à l'utilisation du véhicule pendant la réservation. Les amendes et frais à payer peuvent notamment inclure :

- des amendes ou frais de stationnement ;
- des frais de remorquage ;
- des frais d'immobilisation ;
- des amendes ou frais liés à la circulation ;
- des amendes pour excès de vitesse ;
- toutes autres taxes ou amendes.

Si une amende ou des frais à payer nous sont adressés, parce que vous avez omis de les régler ou n'avez pas respecté la législation en vigueur, nous vous prélèverons :

- le montant de l'amende ou la redevance, si nous devons la payer ;
- des frais administratifs au titre de nos coûts de traitement de l'amende ou de la redevance concernée.

En réservant le véhicule, vous acceptez que nous communiquions vos coordonnées à l'autorité ou à l'entreprise privée ayant établi l'amende ou la redevance, si nous estimons qu'elle a le droit d'obtenir ces informations et que la loi nous y autorise. Cela leur permettra de vous contacter et de vous transmettre l'amende ou la redevance concernée.

Nous vous facturerons des frais de traitement administratif à ce titre.

Au cas où, pour un motif légal quelconque, nous ne serions légalement pas autorisés à transmettre vos coordonnées, le cas échéant, nous paierons l'amende à votre place et nous vous la facturerons en plus de nos frais administratifs.

Si pendant la durée de la réservation, le véhicule est saisi par la

police ou par toute autre autorité, et sauf si la saisie résulte de notre propre négligence ou d'un manquement de notre part, il vous incombera de payer :

- les frais que nous encourrons en raison de la saisie ;
- toute perte de revenu locatif due à l'immobilisation du véhicule
- les frais de traitement administratif.

Article 15 – Assurance

A - Sous réserve du respect des conditions générales d'adhésion et les obligations du Code de la Route, les utilisateurs Zen Car bénéficient d'une assurance responsabilité civile obligatoire et d'une assurance omnium pour les dommages au véhicule.

B - Les conditions d'assurance automobile de Zen Car peuvent être consultées par les abonnés à tout moment sur demande.

C - Sous la seule réserve des franchises indiquées au point D. ci-dessous, le client accepte d'être responsable envers Zen Car pour tout préjudice et tous coûts, d'un montant, subi par nous en cas de perte, de dommage ou de vol dans le véhicule, ses équipements ou ses accessoires pourraient faire l'objet pendant la durée de la réservation. Votre responsabilité pourra comprendre notamment le coût des réparations, la perte de valeur du véhicule, une indemnité d'immobilisation du véhicule, les frais de remorquage et de stockage du véhicule, ainsi que des coûts de gestion du dommage correspondant aux coûts subits par Zen Car en relation avec la prise en charge de toute réclamation relative au dommage causé au véhicule, sauf si ce dommage nous est imputable, ou s'il est établi par un tiers ou ses assureurs que ce dommage est imputable au tiers. Vous ne serez pas tenu de nous verser de quelconque frais ou montant supplémentaire en cas de perte ou de dommage résultant directement d'une faute qui nous soit imputable ou d'une violation de notre part des termes du présent Contrat.

D - Concernant la franchise, les règles suivantes sont applicables : Chaque voiture est équipée d'une assurance Omnium avec une franchise de 890€. Cela signifie que tout accident est couvert par notre assurance, tant que le conducteur Zen Car n'est pas en tort. Si au contraire le tort lui est imputé, le montant des réparations sera facturé pour un montant maximum de 890€.

Si les dommages sont inférieurs au montant de la franchise, le client ne paiera que le montant de la réparation, une indemnité d'immobilisation pendant le temps de remise en état du véhicule, les frais de remorquage éventuels ainsi que des coûts de gestion du sinistre.

Dans le cas d'un sinistre en tort, avec dégâts causés à un tiers, une franchise contractuelle en Responsabilité Civile de 500€ sera également à charge du conducteur.

E - Zen Car ne pourra en aucun cas être tenue responsable envers vous, ni envers aucun autre conducteur agréé ou non ou passager pour la perte ou les dommages causés aux biens personnels laissés à bord du véhicule, que ce soit pendant ou après la période de réservation. Le client assumera seul l'ensemble des risques relatifs à ses biens.

F - L'assurance souscrite par Zen Car ne couvre pas les dégâts sur les pneus. Les abonnés seront responsables des coûts de réparation de ces derniers.

G - Indépendamment des prestations d'assurance prévues dans le contrat d'assurance Zen Car, le client est responsable des dommages provoqués par sa faute ou par négligence au véhicule ou aux équipements installés à bord (système électronique embarqué). L'utilisateur sera tenu pour responsable de tous dommages causés.

H - Zen Car se réserve le droit d'utiliser exclusivement l'atelier de réparation de son choix pour toute réparation sur ses véhicules.

Article 16 - Modifications de la liste de prix, des conditions générales et autres points du contrat

Zen Car est autorisé à modifier les présentes Conditions Générales, liste de prix et l'ensemble de ses articles à tout moment et unilatéralement. Les modifications sont annoncées et publiées sur le site internet de Zen Car et dans la newsletter et seront réputées communiquées aux clients et approuvées par ces derniers trente (30) jours ouvrables après leur publication.

Article 17 - Changements de nom, d'adresse et d'entité bancaire

Le client s'engage à communiquer par écrit à Zen Car dans un délai de dix (10) jours ouvrables ou effectuer directement sur le portail clients de Zen Car tout changement de nom, d'adresse ou d'entité bancaire. Jusqu'à réception du nouveau nom ou de la nouvelle adresse, les informations envoyées par Zen Car au dernier nom utilisé, respectivement à la dernière adresse et entité bancaire communiquée, sont considérées comme valables.

Article 18 - Traitement et protection des données

A - Le service fait l'objet d'une déclaration normale auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée (CPVP).

B - Le client a connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un stockage et d'un traitement informatique destinés aux opérations de facturation, de fins d'analyse statistique, de vérifications bancaires et permettant de le tenir informé des activités Zen Car. Les données personnelles sont stockées dans la base de données Zen Car et cette dernière est propriété de Zen Car. La communication de ces données à des fins commerciales est exclue. Dans le cadre de partenariats, les données peuvent être communiquées aux partenaires de Zen Car, dont le client est membre.

C - Conformément à la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, le client dispose d'un droit d'accès aux données personnelles que Zen Car détient à son égard, pour demander toute correction, modification, blocage ou suppression de celles-ci. Le client a le droit de demander toute explication sur le traitement de ses données, ainsi que sur les droits établis par la législation en vigueur en matière de données personnelles, dans la mesure où cela est nécessaire pour garantir un traitement loyal de ses données.

Le client a également le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, pour toute raison impérieuse et légitime.

Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations qui le concerne, il doit s'adresser à la centrale.

D - Toute demande de réservation entraîne l'adhésion du client à recevoir les newsletters de Zen Car.

Vous recevrez les mails liés à votre réservation mais vous êtes également susceptible de recevoir nos offres commerciales. Vous pouvez demander à ne plus recevoir ces offres à tout moment en cliquant sur le lien présent en bas de chacun de nos e-mailings.

Article 19 - Interprétation - nullité

L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière la légalité des autres articles, paragraphes ou dispositions du présent contrat, ni non plus le reste de cet article, de ce paragraphe ou de cette disposition, à moins d'intention contraire évidente dans le texte.

Article 20 - Droit applicable et juridiction

Ce contrat doit être interprété et appliqué, selon les lois et les réglementations belges. Tout litige relatif à ce contrat, sans règlement préalable à l'amiable, relèvera de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, sauf dans les cas ou en vertu de la loi sur les pratiques du commerce, ceux-ci ne sont pas territorialement compétents.

Zen Car™, valable à partir du 01.02.2020

Pour le client, Précédé de la mention « lu et approuvé », date, nom, prénom et signature Ou validé via le formulaire d'inscription en ligne